



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080371

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/06/2025 12H14 C:025586 I:38399
V/REF : D25125795
V/Appel du Samedi 07/06/2025 a 12H14

ELLIPSE
SEMCODA Syndic
50, RUE DU PAVILLON
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : RESIDENCE LOUP PENDU
1164 AVENUE VICTOR HUGO
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 25 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 1116 AVENUE VICTOR HUGO-BAT B-CONTACTER MME MEYRAT-TEL:07 87155975
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE PANNE D'ELECTRICITE EN PARTIE COMMUNE
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 07/06 A 16H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
APRES INVESTIGATIONS, NOUS CONSTATONS QUE LE PROBLEME D'ELECTRICITE
PROVIENT D'UN DEFAUT AU NIVEAU DU TRANSFORMATEUR SITUE A L'EXTERIEUR
IL EST NECESSAIRE DE FAIRE INTERVENIR LES SERVICES EDF

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 07/07/25 a 13H16 Mme C. GRAND
ZD AB Email envoyé le 20/06/25 a 09H38 Mme J BOUBET
DT AB EMAIL en CC le 07/06/25 a 20H53 Internet.agence4@semcoda.co
DT AB Email envoyé le 07/06/25 a 20H53 Mme A. ALEXANDRE

PREVOIR L'INTERVENTION DES SERIVES EDF POUR LE CONTROLE DU
TRANSFORMATEUR EXTERIEUR SUITE A L'ABSENCE D'ELECTRICITE DANS LES
PARTIES COMMUNES

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
1,75	H.Ouvrier Electricien le 07/06	1	73,82	129,18
1,75	Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF	1	73,82	129,18



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080371

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,45	39,45
TOTAL H.T.				479,81
T.V.A. a 10,00%				47,98
TOTAL T.T.C.En EURO				527,79

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.